



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Le 30 mai 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
Roger DALLEVET à Pierre AGERON
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

Excusés :

Jacqueline CECCON
Christiane MICHEL

Secrétaire de séance : Carole BERNIGAUD

N° 2024-67 : Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, La région (de par son SRDEII) est la seule compétente pour définir les régimes d'aides et octroyer des aides aux entreprises en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques.

Il est rappelé que la CCFU soutient des organismes d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises comme le réseau Initiative ou l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

Pour permettre le financement de ces organismes par la CCFU, il est nécessaire de mettre en place une convention de partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui permet à la Région de déléguer à la CCFU l'octroi de ces aides.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le projet de convention relative aux aides aux entreprises avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et tout document (notamment les avenants) y afférent.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,
Carole BERNIGAUD**

A blue ink signature of Carole Bernigaud.